

## 1. RISQUES PHYSIQUES

- Chutes de plain-pied ou de hauteur (dalles, trémies, échafaudages...)
- Risques de blessures : plaie – coupure (scie, tronçonneuse, marteau-piqueur...) écrasement (renversement de murs pignons, de banches...), blessure par les armatures en attente, ensevelissement (travaux de fouilles, de démolition...)
- Chutes de matériaux (manutention, levage...) et chocs
- Risques liés aux engins (circulation, utilisation...) et aux opérations de levage (grue, maniscopic)
- Projections de corps étrangers dans les yeux
- Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S.) : manutentions de charges lourdes (sac de ciment, aggro, étais...), gestes répétitifs, postures contraignantes (torsions, position accroupie, bras en élévation...)

## 2. RISQUES CHIMIQUES

| PRODUITS DANGEREUX                      | RISQUES ASSOCIÉS  |
|---|---|
| Ciment                                  | Irritations des yeux, de la peau, des voies respiratoires<br>Eczéma de contact (gale du ciment)   |
| Adjuvants du béton                      | Certains peuvent contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR)   |
| Huiles de décoffrage                    | Troubles cutanés (folliculites, boutons d'huile)<br>Troubles respiratoires (en cas de pulvérisation)  |
| Produits d'étanchéité                   | Irritations des voies respiratoires : certains peuvent contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR)   |
| Colles, résines                         | Irritations des yeux, de la peau, des voies respiratoires<br>Produits généralement inflammables et pouvant contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR) |
| Chaux (enduits)                         | Irritations des muqueuses et voies respiratoires<br>Brûlures cutanées   |
| Carburant, huiles, lubrifiant           | Produits généralement inflammables et pouvant contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR)  |
| Silice (polissage du béton, démolition) | Silicose  |
| Amiante (démolition)                    | Plaques pleurales<br>Asbestose (insuffisance respiratoire)<br>Cancers bronchopulmonaires, mésothéliomes   |
| Poussière de bois (coffrage)            | Allergies<br>Cancer des sinus   |
| Gaz d'échappement des moteurs           | Risque d'asphyxie (travaux dans les zones mal ventilées)  |

## 3. RISQUES ORGANISATIONNELS

- Stress : délai à tenir – retards sur les plannings – travaux à risques
- Risque routier
- Co-activité
- Travaux en espace restreint (zones urbaines)
- Chantiers éloignés et grands déplacements

## 4. AUTRES RISQUES

- Bruit : risque de surdit 
- Vibrations : machines-outils portatives (TMS pour les membres supérieurs) et engins (affectations du rachis lombaire)
- Risque électrique (contact avec des lignes électriques aériennes ou souterraines, utilisation d'appareils électriques...)
- Intempéries : risques liés au froid, coup de chaleur, déshydratation
- Rayonnements lasers
- Rayonnements UV : coups de soleil, brûlures cutanées, cancers de la peau



## MESURES DE PREVENTION COLLECTIVES

- Garde-corps, protection des trémies, calage et ancrage des échafaudages, filets de sécurité, blindages...
- Échelles maintenues en bon état, attachées, dépassant de 1 mètre
- Zones d'accès, de circulation et de stockage définies et dégagées (pas de câbles – tuyaux, outils qui traînent), éclairage et nettoyage du chantier satisfaisants
- « Crossage » ou « bouchonnage » des aciers en attente
- Matériel en bon état, entretenu et équipé de sécurités (protecteurs)
- État des rallonges et coffrets électriques
- Plinthes (chutes d'objet)
- Signal sonore de recul sur les engins
- Entretien des véhicules pour le transport du personnel
- Limitation, si possible, du poids des charges à manutentionner à 25 kg (recommandation R.367 de la CNAM)
- Stockage du matériel au plus proche de son lieu d'utilisation
- Insonorisation des cabines des engins de chantier, gonflage correct de leurs pneus et sièges réglables selon le poids du conducteur
- Poignées anti-vibratiles sur les outils portatifs (marteau-piqueur...)
- Réalisation de mesures des niveaux vibratoires\*
- Inventaire des produits chimiques utilisés, mise à jour des Fiches de Données Sécurité (FDS) et communication au médecin du travail
- Repérage des zones confinées
- Extincteurs
- Accueil des nouveaux embauchés et des intérimaires formalisé
- Contrôle des élingues et des accessoires de levage (notamment les crochets)
- Formation au montage et au contrôle des échafaudages
- Formation à la conduite d'engins en sécurité (CACES)
- Vérifications et contrôles périodiques des engins de chantier
- Contrôle des installations électriques
- Habilitation électrique en cas d'intervention sur une installation
- Formation à la sécurité incendie
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail
- Trousse de premiers secours adaptée, mise à jour régulièrement, accessible et clairement identifiée
- Affichage des numéros d'urgence et téléphone à proximité
- Réalisation et mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)\*
- Planification et organisation du chantier et du travail
- Rédaction du plan de prévention pour les travaux réalisés par une entreprise extérieure au sein d'un établissement
- Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) pour les entreprises intervenantes soumises à coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

# La prévention

## MESURES DE PREVENTION INDIVIDUELLES

- Formation des salariés, information sur les risques et consignes de sécurité
- Mise à jour des vaccinations (tétanos)
- Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) : vêtements de travail, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité, casque de chantier (veiller à la date de péremption)
- Autres Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) : gants de manutention, protections individuelles contre le bruit (casque antibruit, bouchons d'oreilles...), lunettes, harnais équipé de stop chute, masque à poussières, genouillères
- Formation du personnel à l'utilisation des EPI. Ils doivent être portés, adaptés, vérifiés et entretenus correctement
- Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (P.R.A.P.)
- Formation et information du personnel sur le risque chimique
- Fiche individuelle d'exposition à l'amiante établie par l'employeur

## HYGIENE GENERALE

- Les sanitaires sont en état de fonctionnement (problème de gel), aérés, éclairés, entretenus et séparés hommes / femmes
- Les vestiaires sont chauffés, éclairés, ventilés et équipés d'armoires individuelles
- Un local réfectoire équipé est mis à disposition en cas de prise de repas sur le chantier
- Des douches et des lavabos avec eau chaude sont mis à disposition
- Les mains sont lavées régulièrement avec un savon doux à pH neutre
- Les tenues de travail et Équipement de Protection Individuelle sont propres
- Le règlement intérieur rappelle l'interdiction d'être en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues sur le lieu de travail



## 1. PREVENTION ET PROTECTION

- Les échelles sont maintenues en bon état et attachées .....5
- Les échafaudages et plateformes de travail sont conformes, vérifiés à chaque montage et équipés de protection contre les chutes de hauteur .....5
- Les circulations et zones d'accès sont dégagées et suffisamment éclairées .....5
- Les armatures métalliques sont crossées ou bouchonnées .....5
- Le matériel est maintenu en bon état et équipé de sécurités .....5
- Un différentiel 30 mA est installé en tête des installations électriques, les rallonges et coffrets électriques sont maintenus en bon état .....5
- La stabilité des éléments est systématiquement assurée .....5
- Les véhicules utilisés pour le transport du personnel sont correctement entretenus .....5
- Une démarche de diminution des manutentions manuelles est mise en place .....5
- Les salariés sans protection ne sont pas exposés à des niveaux sonores supérieurs à 85dB (A)\* .....5
- Les engins de chantier sont équipés de sièges anti-vibratiles et les outils portatifs de poignées anti-vibratiles .....5
- Mesures de vibrations réalisées\* .....5
- L'inventaire des produits chimiques et la mise à jour des FDS sont réalisés .....5
- Les zones confinées ont été repérées .....5
- Des extincteurs adéquats sont à disposition .....5
- Le personnel dispose de vêtements de travail, gilets réfléchissants, chaussures de sécurité, casques de chantier et d'EPI adaptés aux risques spécifiques (gants, casques antibruit, masques...) .....5
- Un accueil formalisé est réalisé auprès des nouveaux embauchés et des intérimaires .....5
- Les salariés sont formés, informés sur les risques et connaissent les consignes de sécurité .....5
- Les conducteurs d'engins sont formés .....5
- Le personnel affecté au montage/démontage des échafaudages et plateformes de travail a reçu une formation adéquate .....5
- Les formations et habilitations électriques adéquates sont mises en place .....5
- Les salariés sont formés à l'utilisation, l'entretien et à la vérification des EPI .....5
- Le personnel est formé à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique .....5
- Le personnel est formé et informé des risques liés aux produits dangereux .....5
- Les engins de chantier, les appareils de levage et leurs accessoires sont contrôlés périodiquement .....5
- Les installations électriques et extincteurs sont contrôlés périodiquement .....5
- Une trousse de premier secours adaptée et vérifiée périodiquement est mise à disposition du personnel, les numéros d'urgence sont affichés et un téléphone est disponible .....5
- Des Sauveteurs Secouristes du Travail formés et en nombre suffisant sont présents sur le chantier .....5
- Un repérage de l'amiante est effectué avant le début du chantier (démolition, réhabilitation) .....5
- En cas d'exposition à l'amiante, l'employeur établit des fiches individuelles d'exposition .....5
- Un PPS est réalisé pour les entreprises intervenantes soumises à coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) .....5
- Une planification et organisation du chantier et du travail sont effectuées .....5
- Un plan de prévention est rédigé pour les travaux réalisés par une entreprise extérieure .....5
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est réalisé et mis à jour régulièrement\* .....5

**PREVENTION ET PROTECTION** *votre score (max. 170)*

## 2. HYGIENE

- Les sanitaires, les vestiaires et le réfectoire sont mis à disposition, régulièrement entretenus et aérés .....5
- Les protections individuelles et tenues de travail sont maintenues propres .....5
- Le personnel se lave régulièrement les mains avec un savon doux à pH neutre .....5
- Il y a un lavabo et une douche avec eau chaude dans les vestiaires .....5

**HYGIENE** *votre score (max. 20)*

## 3. ENVIRONNEMENT ET CONFORT

- Les vestiaires sont suffisamment chauffés (18° minimum), éclairés et ventilés .....5
- Un local réfectoire équipé est mis en place en cas de prise de repas sur le chantier .....5
- Les vestiaires et sanitaires hommes/femmes sont séparés .....5

**ENVIRONNEMENT ET CONFORT** *votre score (max. 15)*

*Votre score global (max. 205)*

*Moins de 105*

*à améliorer*

*De 105 à 150*

*assez bien*

*De 155 à 205*

*excellent*

*\* Notre service est à votre disposition pour réaliser des mesures et vous aider à évaluer vos risques.*



[www.ssti03.fr](http://www.ssti03.fr)

### Nous vous accueillons sur 3 secteurs géographiques

#### Centre de Moulins

(siège social)  
23 rue des Châtelains  
03000 Moulins  
Tel. 04 70 46 84 20

#### Centre de Vichy

65 boulevard Denière  
03200 Vichy  
Tel. 04 70 31 35 35

#### Centre de St-Victor

125 route de Paris  
03410 Saint-Victor  
Tel. 04 70 02 25 90



**Maîtriser les risques lors des opérations d'installation de chantier, de démolition et de construction**

**BÂTIMENT GROS ŒUVRE**

